

Cote du document:	<u>EB 2007/91/R.25/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 c) iii)</u>
Date:	<u>12 septembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt à la République islamique du Pakistan pour le**

### **Programme de renforcement du microfinancement durable**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session  
Rome, 11-12 septembre 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Nigel Brett**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2156  
courriel: [n.brett@ifad.org](mailto:n.brett@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du prêt</b>	<b>iv</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

IFC	Institution financière commerciale
PPAF	Fonds pakistanais pour l'atténuation de la pauvreté

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République islamique du Pakistan pour le Programme de renforcement du microfinancement durable, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

## République islamique du Pakistan

### Programme de renforcement du microfinancement durable

#### Résumé du prêt

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République islamique du Pakistan
<b>Organisme d'exécution:</b>	Fonds pakistanais pour l'atténuation de la pauvreté (PPAF), organisme de financement faitier créé par le Gouvernement et opérant par le biais d'ONG partenaires
<b>Coût total du programme:</b>	46,6 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	22,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 35,0 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
<b>Cofinanceurs:</b>	Banques et institutions financières commerciales (IFC) Organisations partenaires du PPAF PPAF
<b>Montant du cofinancement:</b>	Banques/IFC: 10,3 millions de USD Organisations partenaires du PPAF: 600 000 USD PPAF: 700 000 USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

# Proposition de prêt à la République islamique du Pakistan pour le Programme de renforcement du microfinancement durable

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. L'époque actuelle est cruciale pour le secteur de la microfinance au Pakistan: la couverture est très limitée, la demande non satisfaite est considérable, le contexte politique et réglementaire est porteur, et tant les banques commerciales que les institutions de microfinancement souhaitent collaborer afin d'élargir leur champ d'action. Jusqu'à présent, le secteur de la microfinance a largement fait appel aux donateurs mais ces fonds sont déjà insuffisants pour satisfaire la demande, ce qui freine la croissance; or, pour l'avenir, il faut s'attendre à un apport limité de ce type de fonds. La croissance durable de ce secteur ne pourra se poursuivre que sous réserve d'un accès aux fonds du secteur commercial – banques commerciales et marchés financiers. La croissance à venir sera donc fonction de l'aptitude à promouvoir des partenariats financiers fructueux entre les institutions de microfinancement et le secteur commercial. Le programme proposé a pour finalité l'instauration de ce type de partenariats.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République islamique du Pakistan un prêt d'un montant de 22,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 35,0 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du Programme de renforcement du microfinancement durable. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an.

#### Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Pakistan au titre du SAFP est de 46,9 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Pakistan à assurer le service de sa dette extérieure est satisfaisante. Le rapport entre le total de la dette extérieure et le produit intérieur brut a chuté, passant de 41% en 2001 à 26% en 2006. Le Gouvernement s'est acquitté de manière exemplaire de ses obligations de remboursement vis-à-vis du FIDA.

#### Flux de fonds

5. Le montant du prêt du FIDA sera versé sur un compte d'avance libellé en USD avant d'être acheminé sur un compte du programme libellé en roupies pakistanaises. Ces deux comptes seront gérés par le Fonds pakistanais pour l'atténuation de la pauvreté (PPAF). Le transfert des fonds au PPAF sera effectué en vertu d'un accord subsidiaire de financement passé entre le Ministère des finances et le PPAF.

#### Modalités de supervision

6. Le FIDA supervisera directement le prêt.

#### Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est envisagée.

## **Gouvernance**

8. Les dispositions ci-après visent à renforcer les aspects relatifs à la gouvernance dans le cadre de ce prêt: i) le PPAF – organisme autonome sur le plan opérationnel qui jouit d’une réputation internationale exemplaire – a été choisi comme partenaire principal; ii) l’équipe de gestion du PPAF rend compte à un conseil d’administration indépendant qui représente le secteur privé et le Gouvernement; iii) le PPAF est doté d’un système de suivi remarquable comportant, entre autres, des visites trimestrielles aux organisations partenaires; iv) une fois l’an, l’équipe d’audit interne du PPAF réalise un audit des organisations partenaires; et v) une société d’audit externe est chargée de vérifier la situation financière de ces mêmes organisations.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

9. Selon la définition retenue par le Réseau pakistanais pour le microfinancement et généralement adoptée dans ce secteur, le groupe cible comprend deux catégories: celle des personnes en situation de pauvreté transitoire, qui se situe juste au-dessous du seuil de pauvreté; et celle des personnes en situation de vulnérabilité transitoire, qui se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Au Pakistan, la population adulte appartenant à l’une des deux catégories représente environ 28 millions de personnes. Dans le cadre du présent programme, la population cible s’articulera en trois groupes distincts: i) les petits agriculteurs, éleveurs, commerçants et micro-entrepreneurs; ii) les femmes et les ménages dirigés par une femme; et iii) les ménages ruraux vulnérables vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

### **Méthode de ciblage**

10. Les organisations partenaires du PPAF effectueront la sélection des emprunteurs en appliquant leurs propres systèmes de gestion des programmes de microfinancement. Même si ces systèmes varient en fonction de l’organisation partenaire, ils ont généralement en commun un certain nombre de critères d’admissibilité pour pouvoir devenir membre d’un groupe et être autorisé à emprunter auprès de l’organisation partenaire. La réduction de la pauvreté, pivot du mandat de toutes ces institutions, est également un élément déterminant pour le choix des clients.

### **Participation**

11. Le développement participatif sera garanti comme suit. Mettant à profit le succès de la collaboration du PPAF avec des organisations partenaires hautement performantes, le programme permettra l’octroi de prêts à 160 000 nouveaux emprunteurs. Les bénéficiaires participeront aux activités de microfinancement relevant du programme ainsi qu’au processus de suivi et d’évaluation de l’impact.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. Le programme a pour finalité la réduction de la pauvreté, la promotion de la croissance économique et l’amélioration des moyens de subsistance des ménages ruraux. L’objectif d’ensemble est de favoriser une croissance durable dans le domaine de la microfinance afin de renforcer l’accès des populations rurales aux services financiers.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le programme comprend une composante axée sur la concertation en matière de politiques publiques, dont les principaux objectifs sont d’identifier les questions susceptibles d’influencer l’ouverture au marché du secteur de la microfinance et d’appuyer les pressions en faveur de l’adoption des modifications de la législation nécessaires pour garantir une participation dynamique des banques commerciales au microfinancement. Les principaux objectifs institutionnels du programme sont, d’une part, l’instauration de rapports fructueux entre les institutions financières commerciales (IFC) et les institutions de microfinancement et, d’autre part, le

renforcement de ces dernières afin qu'elles soient à même de prendre une part active à ces rapports.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Le programme est conforme à l'objectif d'amélioration de l'accès aux services financiers inscrit dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010 ainsi qu'avec l'objectif formulé dans le COSOP de 2002, à savoir l'expansion des entreprises rurales et des systèmes financiers au Pakistan. De plus, il est en harmonie avec la Politique du FIDA en matière de finance rurale, notamment: i) le partenariat avec un organisme faîtier autonome de microfinancement; ii) la priorité accordée à l'ouverture du secteur au marché; et iii) l'utilisation d'instruments tels que la participation au capital des institutions financières rurales et l'octroi de garanties de crédit.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le programme s'accorde parfaitement avec le second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adopté par le Gouvernement, qui considère le microfinancement comme un «outil important de réduction de la pauvreté», recommande «l'abandon des services de microfinancement subventionnés et leur ouverture au marché» et conclut que «la baisse des coûts passe nécessairement par l'introduction de la concurrence, de l'innovation et de l'efficacité». Le programme appuiera en particulier l'objectif fixé par le Gouvernement, à savoir atteindre la barre des trois millions d'emprunteurs d'ici 2010.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Le programme tentera de combler l'une des principales lacunes de ce secteur identifiées dans la Revue du niveau d'efficacité et de responsabilisation à l'intérieur du pays (Revue CLEAR) publiée en avril 2007 par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres, venant ainsi compléter les projets en cours financés par des donateurs. Il a été élaboré en concertation avec les membres du groupe de donateurs opérant dans le secteur pakistanais de la microfinance, notamment la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international, le Ministère du développement international (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord), l'Union européenne, l'Agence suisse de développement et de coopération, l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction et la Société financière internationale.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le programme comprend cinq composantes: i) accroissement du volume des prêts (71,2%); ii) fonds de participation (16,4%); iii) fonds pour l'assistance technique et le renforcement institutionnel des organisations partenaires (6,1%); iv) gestion des savoirs et concertation (2,8%); et v) gestion du programme (3,5%).

### **Catégories de dépenses**

18. Elles sont au nombre de sept: i) biens, véhicules et équipement (0,3%); ii) assistance technique, études, formation et sous-traitance (4,6%); iii) accroissement du volume des prêts (71,2%); iv) fonds de participation (16,4%); v) dons d'assistance technique aux organisations partenaires (6,1%); vi) traitements et indemnités (1,1%); et vii) dépenses additionnelles de fonctionnement (0,2%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Ceux-ci seront: i) le PPAF; ii) les organisations partenaires du PPAF; et iii) les banques participantes et les IFC.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Le PPAF sera responsable de l'exécution d'ensemble du programme, selon les modalités et conditions de l'accord de financement subsidiaire conclu entre le PPAF et le Ministère des finances. Le PPAF intégrera les activités relevant du programme dans sa propre structure de gestion; le chef de l'unité chargée de la promotion du crédit et du développement des entreprises assurera la responsabilité directe de la mise en œuvre. Deux cadres de direction supplémentaires prêteront leur concours à l'unité chargée du crédit commercial et des marchés financiers instituée au sein du PPAF. Avant toute chose, le PPAF identifiera les organisations partenaires qui remplissent les critères d'admissibilité au programme et collaborera avec les banques et les IFC afin d'élaborer les accords de financement qui seront conclus avec lesdites organisations. Ces dernières seront responsables de la fourniture de services de microfinancement au groupe cible. Le PPAF pourra faire appel à d'autres prestataires pour assurer des services d'appui aux organisations, formation notamment, ou pour effectuer des études et des enquêtes et organiser des ateliers durant la phase d'exécution.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. L'une des composantes du programme concerne exclusivement l'octroi d'une assistance technique aux organisations partenaires pour qu'elles puissent emprunter aux établissements commerciaux et renforcer ainsi leurs opérations. Concernant le rôle de l'assistance technique dans la gestion du programme, il est prévu de faire appel à deux spécialistes afin d'appuyer le PPAF dans ce nouveau domaine d'activité.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. Outre l'accord type de prêt du FIDA, un accord de financement subsidiaire sera nécessaire pour la mise en œuvre du programme. Un projet d'accord de financement subsidiaire figure dans le rapport de préévaluation; il devra être finalisé et signé par le Ministère des finances et le PPAF pour que le prêt puisse entrer en vigueur.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du programme est estimé à 46,6 millions de USD sur cinq ans. Les sources de financement sont le FIDA (75,2%), les banques et les IFC (22,1%), les organisations partenaires du PPAF (1,2%) et le PPAF (1,5%). Aucun cofinancement provenant de donateurs n'est prévu. Le seul financement non engagé concerne les fonds du prêt provenant des banques et des IFC. Ces fonds seront engagés en cours d'exécution sur la base des accords individuels de financement passés avec les organisations partenaires.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du programme**

24. Les retombées positives du programme, directement ou indirectement liées au renforcement de l'accès au crédit, seront principalement l'augmentation de la production des entreprises agricoles et non agricoles ainsi que l'amélioration des conditions d'existence des microentrepreneurs et de leurs employés. À citer également l'accroissement de la sécurité alimentaire des ménages, l'amélioration de la nutrition et le renforcement du pouvoir d'action des femmes.

### **Viabilité économique et financière**

25. La viabilité financière a fait l'objet d'une évaluation à trois niveaux: le PPAF, les organisations partenaires et les microentreprises individuelles. S'agissant du PPAF, une analyse des flux de trésorerie de l'institution fait apparaître l'impact positif que le programme aura sur la situation financière du PPAF. S'agissant des organisations partenaires, l'analyse financière montre que le crédit commercial n'est abordable que si le taux d'intérêt appliqué aux emprunteurs est approprié. Pour pouvoir participer au programme, les organisations partenaires devront donner la preuve de l'importance qu'elles accordent à la viabilité financière. Les modèles de microentreprises élaborés sur la base de la documentation relative aux projets en cours montrent que les investissements susceptibles d'être financés sur prêts sont rentables pour les ménages

du groupe cible. Par ailleurs, l'analyse financière met en évidence un grand nombre de modèles d'entreprises financièrement viables avec une rentabilité nette de 20 à 48%, remboursement du prêt compris.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

26. Une composante spécifique «gestion des savoirs» aura pour finalité de renforcer les connaissances afin de permettre aux principaux acteurs de mieux connaître les modalités de liaison entre les IFC et les institutions de microfinancement. Cette composante comprendra des activités de sensibilisation – séminaires, initiatives de formation spécialisée, consultations d'experts, visites d'information, publications, etc. La mise en œuvre de cette composante sera réalisée par le PPAF en partenariat avec des organismes déjà présents dans ce secteur, comme le Réseau pakistanais pour le microfinancement, l'Institut pakistanais des banquiers et ShoreBank International. Ces initiatives de gestion des savoirs devraient permettre de renforcer tant la connaissance du secteur de la microfinance par les banques et les IFC que celle des organisations partenaires en référence aux modalités de collaboration avec les banques et les IFC; de plus, elles déclencheront l'ouverture d'un débat, au niveau national, sur les questions de politique générale susceptibles de faciliter la participation des banques commerciales et des marchés financiers au microfinancement.

### **Innovations en matière de développement**

27. Au Pakistan, on compte déjà un ou deux exemples réussis d'organisations partenaires empruntant aux taux d'intérêt du marché. Mettant à profit ces expériences pilotes antérieures, le programme tentera d'intégrer ce type de démarche dans le secteur de la microfinance grâce à deux éléments novateurs essentiels. Premièrement, la création d'un mécanisme de mobilisation du crédit commercial octroyé aux organisations partenaires, qui constitue une nouveauté dans le secteur de la microfinance au Pakistan. Deuxièmement, l'introduction d'un mécanisme de prise de participation destiné à développer l'accès des organisations partenaires aux prêts commerciaux, qui constitue également une nouveauté au Pakistan. Le programme s'attaquera au problème d'insuffisance de fonds propres, l'une des principales entraves à l'accès des organisations partenaires au financement commercial.

### **Approche d'élargissement**

28. À l'issue du programme, un noyau d'organisations partenaires devrait avoir instauré de solides liens de collaboration avec les banques et les IFC. Par ailleurs, une fois que les organisations partenaires auront donné la preuve de leur fiabilité en tant qu'emprunteurs, il est prévu que les financements accordés par des établissements commerciaux gagneront progressivement du terrain.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Le programme doit affronter deux risques: i) une demande insuffisante, de la part des organisations partenaires, par rapport au financement disponible, en raison de l'absence d'intérêt à emprunter aux conditions du marché ou de l'incapacité à remplir les critères d'admissibilité; ii) la réticence persistante des banques commerciales à s'impliquer activement dans ce secteur et à octroyer des financements aux organisations partenaires. À citer parmi les facteurs d'atténuation: i) plusieurs organisations partenaires ont déjà emprunté aux taux d'intérêt du marché, d'autres ont manifesté la volonté de faire de même, et le programme comportera un important volet d'assistance technique afin d'aider un plus grand nombre d'organisations partenaires à remplir les critères d'admissibilité; ii) le comportement des banques commerciales s'est considérablement modifié dans le sens où celles-ci affichent désormais une attitude positive vis-à-vis du secteur de la microfinance ainsi qu'un vif

intérêt et l'engagement, de la part des dirigeants, à démarrer des activités de microfinancement.

#### **Classification environnementale**

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

#### **K. Durabilité**

31. Le programme ne collaborera qu'avec les organisations partenaires qui ont à cœur la durabilité et sont en mesure de prévoir de manière convaincante quand et comment y parvenir. À l'issue du programme, les organisations partenaires devraient avoir forgé des relations stables et régulières de collaboration avec les banques commerciales et/ou les partenaires financiers commerciaux; en conséquence, les besoins en crédits octroyés aux participants initiaux par le programme devraient décroître progressivement. La demande de financement devrait toutefois perdurer étant donné la croissance constante du secteur de la microfinance et les exigences d'assistance des nouvelles organisations partenaires. Après la clôture du programme, le PPAF, mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience, devrait pouvoir continuer à faire fonctionner un mécanisme d'amélioration des termes du crédit grâce à un volume accru de fonds propres et aux fonds restants.

### **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de prêt entre la République islamique du Pakistan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République islamique du Pakistan est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique du Pakistan un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt-deux millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (22 850 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié**

(Négociations conclues le 8 septembre 2007)

### **Égalité hommes-femmes**

1. L'Agent principal du programme (le PPAF) s'assure que la question de l'égalité hommes-femmes est prise en compte dans toutes les activités du programme et pendant toute sa durée d'exécution. Il fait en sorte que: i) le programme favorise le rôle des femmes en faveur du changement dans le contexte du développement social et économique local; ii) les activités de formation s'adressent en priorité aux femmes; iii) le programme encourage les femmes à occuper des postes de responsabilité et à participer à la prise de décisions, tant au sein du ménage qu'au niveau de la communauté; et iv) la priorité soit accordée aux femmes qualifiées lors du recrutement du personnel du programme. Nonobstant le caractère général de ce qui précède, l'Agent principal du programme développe les objectifs, et les procédures nécessaires pour les atteindre, de la stratégie du PPAF pour l'égalité hommes-femmes.

### **Peuples autochtones**

2. L'Agent principal du programme veille à ce que les préoccupations des peuples autochtones reçoivent toute l'attention qu'elles méritent lors de la mise en œuvre du programme et, à cet effet, s'assure que:
  - a) le programme est exécuté conformément aux dispositions de la législation nationale en vigueur concernant les peuples autochtones;
  - b) les peuples autochtones sont correctement et équitablement représentés dans toutes les instances locales de planification des activités du programme;
  - c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
  - d) les peuples autochtones participent à la concertation sur les politiques publiques et à la gouvernance locale;
  - e) les dispositions des déclarations, traités et/ou conventions ratifiés par le Gouvernement de la République islamique du Pakistan (le Gouvernement) à leur sujet sont respectées;
  - f) le programme n'empiète pas sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par des communautés autochtones.

### **Suivi**

3. L'Agent principal du programme assure le suivi du programme et, de concert avec ses organisations partenaires, génère des données et informations concernant les activités et les résultats escomptés, d'une manière jugée satisfaisante par le FIDA. L'Agent principal du programme effectue également un suivi des résultats et de l'impact afin de collecter des informations sur l'impact du programme, y compris des enquêtes rapides sur la nutrition et les actifs reposant sur la méthodologie standard du FIDA. Dans les six mois à compter de la date d'entrée en vigueur du programme, l'Agent principal du programme communique au FIDA les dispositions concernant le suivi-évaluation.

**Assurances**

4. L'Agent principal du programme assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur. L'Agent principal du programme assure tous les véhicules et autre équipement utilisés dans le cadre du programme pour des risques et des montants conformes aux bonnes pratiques. Dans l'un et l'autre cas, l'Agent principal du programme peut affecter une partie du montant du prêt au financement des primes d'assurance.

**Principaux responsables du programme**

5. L'Agent principal du programme s'assure que les deux cadres de direction responsables du crédit commercial et des marchés financiers au sein de son unité chargée de la promotion du crédit et du développement des entreprises sont nommés et que ceux-ci, ou leurs remplaçants, restent en fonction jusqu'à la date d'achèvement du programme, à condition qu'ils s'acquittent de leur mission de manière satisfaisante, cet aspect étant évalué en fonction des obligations de services de l'Agent principal du programme.

**Cadre juridique**

6. Le Gouvernement poursuit son appui en faveur de la mise en place d'un environnement juridique favorable aux institutions de microfinancement dans la zone du programme.

**Autorisations**

7. Le Gouvernement accorde à toutes les parties au programme les délégations de pouvoir et autres autorisations exigibles en vertu de ses procédures nationales pour une exécution du programme conforme au présent accord.

**Coordination**

8. Le Gouvernement prend les dispositions nécessaires pour coordonner son action avec celle des autres organismes internationaux opérant dans la zone du programme afin de garantir: i) l'adoption de politiques uniformes pour un même secteur d'activité; ii) l'articulation soigneuse des activités du programme financées par différents donateurs dans la même province ou le même district pour éviter les contraintes sur les ressources humaines et financières disponibles; iii) la poursuite de la politique de décentralisation de la planification et du financement du développement durant l'exécution du programme, sans qu'aucun changement compromette, ou risque de compromettre, sérieusement la mise en œuvre du programme; et iv) la prise en considération des enseignements tirés des évaluations de l'impact sur les bénéficiaires dans la formulation de politiques futures aux niveaux provincial et national.

**Utilisation des véhicules et autre équipement du programme**

9. L'Agent principal du programme s'assure que:
  - a) tous les véhicules et autre équipement achetés dans le cadre du programme lui sont affectés pour la mise en œuvre dudit programme;
  - b) les types de véhicules et autre équipement achetés dans le cadre du programme correspondent aux besoins de celui-ci; et
  - c) tous les véhicules et autre équipement transférés ou achetés dans le cadre du programme sont exclusivement utilisés pour les besoins du programme.

**Fraude et corruption**

10. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

## Suspension

11. a) Outre les événements indiqués à l'article 12.01 des Conditions générales, le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt en cas de survenance des faits décrits ci-après:
- i) l'accord de financement subsidiaire et/ou le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, cette suspension, cette abrogation, cet amendement ou cette modification compromet, ou risque de compromettre, sérieusement le programme;
  - ii) une autorité compétente a engagé des mesures visant à dissoudre l'Agent principal du programme ou à en interrompre l'activité, ou une action ou une procédure a été engagée en vue de répartir les actifs de l'Agent principal du programme entre les créanciers;
  - iii) après consultation du Gouvernement, le FIDA a constaté que les avantages matériels dérivant du programme ne bénéficient pas au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe;
  - iv) le Gouvernement et/ou l'Agent principal du programme n'a (n'ont) pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de prêt et le FIDA a établi que cette défaillance compromet, ou risque de compromettre, sérieusement le programme;
  - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA; et
  - vi) les marchés ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.
- b) Le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si le rapport d'audit, conformément aux dispositions de l'accord de prêt, n'est pas finalisé de manière satisfaisante dans les douze (12) mois à compter de la date de présentation des rapports financiers, indiquée dans le présent document.

## Conditions préalables aux décaissements

12. Les conditions énumérées ci-après sont des conditions préalables aux décaissements du compte de prêt:
- a) aucun retrait n'est effectué du compte du prêt tant que: i) le compte d'avance libellé en USD n'a pas été dûment ouvert par l'Agent principal du programme auprès de la National Bank of Pakistan; ii) le manuel d'exécution du programme n'a pas été approuvé par l'Agent principal du programme sous une forme agréée par le FIDA; et iii) le programme de travail et budget annuel (PTBA) pour la première année du programme n'a pas été présenté et approuvé par le conseil d'administration de l'Agent principal du programme sous une forme agréée par le FIDA;
  - b) aucun retrait n'est effectué pour des dépenses engagées au titre du mécanisme d'amélioration des termes du crédit tant qu'un accord entre l'Agent principal du programme et une organisation partenaire n'a pas été signé concernant une ou plusieurs dispositions de financement grâce à des fonds provenant du mécanisme d'amélioration des termes du crédit;
  - c) aucun retrait n'est effectué pour des dépenses engagées au titre d'un don accordé à une organisation partenaire sur le fonds de participation tant que l'Agent principal du programme n'a pas conclu d'accord avec l'organisation

- partenaire concernée spécifiant les modalités régissant la réception des fonds par l'organisation partenaire, à travers le fonds de participation;
- d) aucun retrait n'est effectué pour des dépenses engagées au titre du fonds d'appui technique et de renforcement institutionnel pour des institutions de microfinancement tant que l'Agent principal du programme n'a pas conclu d'accord avec l'organisation partenaire spécifiant les modalités et conditions régissant la réception des fonds par l'organisation partenaire concernée, à travers le fonds d'appui technique et de renforcement institutionnel;
  - e) aucun retrait n'est effectué pour des dépenses engagées au titre du mécanisme d'amélioration des termes du crédit et du fonds de participation tant que l'Agent principal du programme n'a pas nommé, à la satisfaction du FIDA, les deux cadres de direction responsables du crédit commercial et des marchés financiers au sein de son unité chargée de la promotion du crédit et du développement des entreprises.

### **Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

13. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt du programme est subordonnée à la satisfaction préalable des conditions ci-après:
- a) l'accord de prêt a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit document par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales concernées;
  - b) l'accord subsidiaire de financement, agréé par le FIDA tant en la forme que sur le fond, a été dûment signé par le Gouvernement et l'Agent principal du programme; la signature et l'exécution dudit document par le Gouvernement et l'Agent principal du programme ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales concernées; et une copie de l'accord subsidiaire de financement signé, certifiée conforme par un fonctionnaire habilité du Gouvernement, a été remise au FIDA; et
  - c) un avis juridique favorable, délivré par un représentant autorisé du Ministère de la justice et des droits de l'homme et agréé, tant en la forme que sur le fond, par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Poverty Reduction Strategy Paper

### **IFAD reference documents**

Programme design document (PDD) and key files (May 2007)

COSOP (November 2002)

Administrative Procedures on Environmental Assessment

IFAD Strategic Framework (2006)

Rural Finance Policy

### **Other miscellaneous reference documents**

CGAP Country Level Effectiveness and Accountability Review (April 2007)

## Logical framework

Narrative summary	Verifiable indicators	Means of verification	Assumptions/risks
<p><b>Development Goal</b></p> <p><i>To reduce poverty, promote economic growth and improve livelihoods of rural households</i></p>	<p>1. Increased income of rural HHs 2. Improvement in asset ownership index of rural HHs [<i>Results and Impact Management System (RIMS) indicator</i>] 3. Improved social indicators, including reduction in child malnutrition and enrolment in primary education for both girls and boys [<i>RIMS indicator</i>] 4. Reduction in gender inequality and increase in women's empowerment.</p>	<p>(1-4): Pakistan Integrated Household Surveys (1-2) Household Income &amp; Expenditure Surveys (1-4) PPAF &amp; partner organization baseline and impact surveys (3): National Nutritional Surveys (1-4): Poverty assessments (1-4): Relevant government statistics at the provincial and national level.</p>	
<p><b>Programme Purpose</b></p> <p><i>Facilitate sustainable growth in microfinance in order to give the rural poor greater access to financial services</i></p>	<p>1. Increase in the number of active microfinance clients by at least 160,000, of which at least 50 per cent women. 2. Increase in the gross loan portfolio of participating MFIs or microfinance banks (MFBs) of at least US\$40 million 3. Increase in the number of commercially viable MFIs and MFBs active in rural areas</p>	<p>(1-3): Data from project reports and MIS of MFIs and MFBs (1-2) Performance indicator reports by the Pakistan Micro-finance Network (PMN) (1-3) Progress reports of PPAF.</p>	<p>1. MFIs and MFBs have an appetite for commercial finance 2. Microfinance activities are profitable and result in increased assets &amp; income 3. Pakistan continues to pursue sound economic policies and poverty alleviation strategies.</p>
<p><b>Outcomes</b></p> <p><i>Microfinance institutions able to diversify their sources of funding by accessing increasing amounts of funding from commercial sources</i></p> <p><i>Microfinance institutions operating increasingly as financially sound and sustainable organizations</i></p> <p><i>Expansion of microfinance outreach into rural areas</i></p>	<p>1. Increase in the proportion and total volume of MFI and MFB assets financed from commercial sources.</p> <p>1. Improvement in profitability ratios (return on assets) 2. At least three to four participating MFIs operating at or above 100 per cent operational self sufficiency 3. Improvement (decrease) in MFI debt to equity ratios</p> <p>1. Increase in active rural borrowers among participating MFIs and MFBs 2. Increase in rural share of gross loan portfolio of participating MFIs and MFBs</p>	<p>(1) Financial data contained in reports of participating institutions. (1) PPAF progress reports. (1) PMN Performance Indicators Report</p> <p>(1-3) Financial data contained in reports of participating organizations. (1-3) PPAF progress reports. (1-3) PMN Performance Indicators Report</p> <p>(1-2) Progress reports of PPAF, MFIs, and MFBs.</p>	<p>Continued commitment by commercial banks to provide financing to the microfinance sector</p> <p>MFIs and MFBs able to use additional funds to increase outreach and growth MFIs and MFBs will not be able to obtain additional large amounts of subsidized loans.</p> <p>MFIs and MFBs are able to expand and sustain rural operations without operational subsidies</p>

